

Article 1 : ORGANISATION

Le Trail du Haut Pilat est organisé le Dimanche 10 Octobre 2021 par la Foulée du Haut Pilat à St Genest Malifaux dans la Loire (association régie par la loi 1901).

La participation au Trail du Haut Pilat implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de course sans dossard.

Article 2 : PARCOURS

3 parcours sont proposés avec un départ et une arrivée au village de St Genest Malifaux (à 15 Kms au Sud de St Etienne). Ils se situent entre 800 m et 1080 m d'altitude dans le Parc Régional du Pilat. Des courses enfants seront proposées pour les plus jeunes et jusqu'à la catégorie minime, dans la zone verte près du stade de St Genest Malifaux.

Ils empruntent à 95 % des monotraces, sentiers ou pistes forestières.

- 25 Km avec 817 m de dénivelés positif
- 14 Km avec 345 m de dénivelés positif
- 7 Km Départ Libre autour du Barrage de St Genest Malifaux

Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet.

Article 3 : CATEGORIES

- Le parcours des 25 Km est ouvert aux coureurs de 2001 et avant : Espoir, Senior, Masters.
- Le parcours des 14 Km est ouvert aux coureurs de 2003 et avant : Junior, Espoir, Senior, Masters.
- Le parcours des 7 Km est ouvert aux coureurs de 2005 et avant : Cadet, Junior, Espoir, Senior, Masters.

Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera au gymnase de St Genest Malifaux à partir de 7h.

Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards doivent être portés sur le devant du corps, et être entièrement visibles.

Article 5 : HORAIRE DE DEPART

- 25 Km à 9 h 00
- 14 Km à 9 h 30
- 7 Km à partir de 9 h 45 jusqu'à 10 h 30 (Départ Libre par vague toutes les 15')
- 2500 m à 11 h 00 Minime et Benjamin (H et F de 2006 à 2009)

- 2200 m à 11 h 20 Poussin (H et F de 2010 à 2011)
- 1200 m à 11 h 40 Eveil Athlétique (H et F de 2012 à 2015) .

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'avance seront faites uniquement sur le site Logicourse.fr jusqu'au 08/10/2021 Minuit.

Les inscriptions sur place avant le départ seront impossibles pour les courses 7, 14 et 25 Km.

Le Certificat médical ou la licence seront transmis en ligne en même temps que l'inscription.

Les inscriptions pour les courses Enfants seront faites sur place et jusqu'à 15' avant le départ.

Le Certificat médical ou la licence seront à présenter en même temps que l'inscription.

Conformément à la réglementation des courses Hors Stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire : d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Loi du 23 Mars 1999, art 6 : toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, la FFTri, la Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) en cours de validité à la date de la compétition.

Ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

Y compris les courses enfants.

Droit d'engagement :

- Trail 25 Km : 17 €
- Course Nature 14 Km : 12 €
- Contre la Montre 7 Km : 8 €
- Course enfants : 3 € sur Place

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard
- Lots coureurs: Attention, limités aux 500 premiers inscrits
- Ravitaillements

Article 7 : SECURITE

La sécurité est assurée par des pompiers, un médecin, et des bénévoles de la FOHP.

Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires, jusqu'à l'annulation éventuelle de la course si les conditions l'exigent.

Le parcours du 25 kms se fait en autonomie totale, les participants sont tenus d'emporter une réserve d'eau minimale de ½ litre, téléphone portable, sifflet, couverture de survie.

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance.

En cas d'abandon, le participant doit se signaler au poste de contrôle ou de ravitaillement et restituer son dossard à l'organisation afin de transmettre l'information au PC Course.

Article 8 : BARRIERES HORAIRES

Les participants respectent les barrières horaires et les commissaires de course ont autorité à dévier ou arrêter tout participant dépassant les délais fixés.

Ainsi à la bifurcation des circuits 14 et 25 Kms, tous les participants se présentant au-delà de 9 h50 seront déviés sur le parcours du 14 kms.

Article 9 RAVITAILLEMENT

- Parcours 25 Km : ravitaillement à l'Arrivée.
- Parcours 14 Km : ravitaillement à l'Arrivée.
- Parcours 7 Km : ravitaillement à l'Arrivée.

Compte tenu de la situation sanitaire, **chaque coureur doit se munir d'un gobelet de contenance de 15cl minimum afin de pouvoir se ravitailler sur l'ensemble des courses.**

Article 10 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

La remise des prix s'effectuera au fil de l'Arrivée des Récipiendaires en Extérieur ou au gymnase de St Genest Malifaux.

Un classement par catégorie sera établi. Lot non cumulable et non échangeable.

Les concurrents se verront remettre : Produits du terroir, articles de sport..., pour les podiums.

- récompense 25 km: les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégories hommes et femmes (d'Espoir à V4)
- récompense 14 km: les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégories hommes et femmes (de Junior à V4)
- récompense 7 km: les 3 premiers du scratch hommes et femmes, ainsi que le premier Cadet et la première Cadette.
- Les Enfants reçoivent un sac collation à chacune de leurs arrivées.

Article 11 : ASSURANCE

Responsabilité Civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de MAIF, cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de leurs participants.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de par leur participation au Trail du Haut Pilat, autorisent les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 13 : ENVIRONNEMENT

Compte tenu de la situation sanitaire, **chaque coureur doit se munir d'un gobelet de contenance de 15cl minimum afin de pouvoir se ravitailler sur l'ensemble des courses.** Au cours de cette épreuve nous utiliserons de la vaisselle biodégradable avec tri sélectif.

Laisser un souvenir dans les esprits, pas sur l'environnement : Balisage sans bombe, uniquement avec de la rubalise et des flèches récupérées avec aucun moyen mécanisé (sauf secours), fermeture des circuits en VTT.

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. Cette décision place l'épreuve du Trail du Haut Pilat dans une dynamique Eco Responsable.

Pensez à co-voiturer pour vos déplacements sur le Trail du Haut Pilat.

Article 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Article 15 : ANNULATION

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, adressé à l'adresse suivante : JOURJON Julien, Peybert, 42660 Marlhès avant le Dimanche 3 Octobre 2021.

Passé cette date, pas de remboursement possible.

Article 16 : MESURES SANITAIRES

Les mesures sanitaires appliquées le jour de l'épreuve pour les événements sportifs sur l'espace public peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.sports.gouv.fr